

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	1 (1928)
Heft:	9/10
Rubrik:	Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**Société pour
l'Amélioration du Logement**

COMPTEs de 1927

Recettes.

Cotisations et dons	Fr. 597.—
Intérêts	Fr. 287.05
Total	Fr. 884.05

Dépenses.

Frais bureau et secrétariat	Fr. 312.70
Local	Fr. 64.—
Impression et publicité	Fr. 192.50
Bibliothèque	Fr. 34.50
Exposition	Fr. 674.40
Total	Fr. 1278.10

Fortune au 31 décembre 1927:

Depenses	Fr. 1278.10
Recettes	Fr. 884.05
Déficit	Fr. 394.05

Livret Comptoir d'Escompte de Genève	Fr. 4706.25
Compte postal, solde: Fr. 650.45	
reçu en janvier 1928 Fr. 310.	Fr. 960.45
Titres	Fr. 1000.—
	Fr. 6666.70
H. Boveyron & Cie., cte-ert, débiteur	Fr. 267.80
Total	Fr. 6398.90

Le Trésorier: Charles Boveyron.

Société pour l'Amélioration du Logement.

Rapport des Vérificateurs de comptes.

Nous avons pointé les écritures du Grand Livre avec les quittances et le livre de Banque ainsi que vérifié les comptes arrêtés au 31 décembre 1927, dont nous avons reconnu la concordance des chiffres.

Nous vous prions de donner décharge à notre Comité pour sa gestion de 1927.

Les Vérificateurs des Comptes:
(signé) Emile Geneux A. Zambra.

Correspondance

Sur la question des logements à Genève.

Dans les numéros de juin et juillet du journal «L'Habitation» une étude de cette question a paru, avec la préoccupation évidente d'apporter un appui au projet présenté par le parti socialiste au Grand Conseil. Il sera permis de faire entendre un autre son de cloche dans un journal qui est destiné à renseigner impartiallement ses lecteurs sur ce qui concerne la salubrité et l'amélioration des logements. Ceux-ci ne peuvent être laissés sous cette impression catégoriquement exprimée dans le dernier article: «L'industrie privée n'est pas en mesure de produire, par ses propres moyens, des logements salubres et à bon marché.»

En présentant un projet pour la construction d'habitations salubres, par une coopérative, les promoteurs ont en vue de démontrer le contraire de cette affirmation, et ils pourraient se baser sur les expériences déjà faites par plusieurs sociétés, à Genève et ailleurs, qui n'ont pas eu besoin de faire appel à l'Etat, ni de constituer de nouveaux bureaux de fonctionnaires pour créer des logements à la portée des habitants à moyens limités. Ainsi le Foyer, la Coopérative immobilière, la Coopérative d'habitation, ont travaillé par leurs propres moyens, et la nouvelle entreprise ne fera que continuer cette bienfaisante activité.

Si pour arriver à réduire autant que possible les loyers les nouvelles constructions, qui devront répondre au minimum

à exiger en vue de la salubrité et d'un confort rendant attrayant l'habitation, il faut obtenir de l'Etat et des Municipalités certaines faveurs, ce n'est pas faire de l'étatisme, comme celui auquel entraîne la proposition socialiste. En France et en Angleterre il y a longtemps que les pouvoirs publics assurant des facilités aux sociétés de construction de logements à bon marché. Il est naturel qu'il doive y avoir un contrôle officiel sur les agissements des sociétés de construction en ce qui concerne les taux des loyers, puisqu'ils seront en rapport avec des réductions de frais ou des participations exceptionnelles à certains travaux, que les propriétaires ont à supporter quand il s'agit de bâtiments de rapport ou d'agrement. Mais ce ne sera pas plus difficile que de contrôler les déclarations d'impôt des sociétés actuelles, et il y a assez de fonctionnaires dans les bureaux de l'Etat pour y suffir facilement.

On a fait une enquête sur les logements véritablement insalubres. Quand sera-t-elle publiée ou pourra-t-on en prendre connaissance? Ce serait le vrai moyen de permettre de se rendre compte s'il y a, ou non, exagération dans certaines déclarations assez pessimistes. Celles-ci n'ont-elles pour que de pousser à l'élaboration de grandioses projets à faire endosser par l'Etat? Quand le parti socialiste a présenté son initiative pour la construction de logements il n'a pas caché qu'il entendait que les partis bourgeois ne lui coupent pas l'herbe sous les pieds. Ceux-ci ne doivent pas se décourager, mais bien au contraire c'est un aiguillon pour activer l'effort fraternel et humanitaire qu'ils veulent faire dans le but de mettre sur le marché des logements véritablement économiques.

(sig.) Francis Reverdin, ing.